

BUREAU DE L'INTEGRATION
DPF/DFEP

3003 Berne, le 15 mars 1975

K1/fm - 776.203

Visite de Sir Christopher Soames
Vice-président de la Commission des Communautés européennes

Compte-rendu de la séance du 31 janvier 1975,
Palais-fédéral-Est, salle 49

Délégation suisse

MM. le Conseiller fédéral Brugger (présidence)

l'Ambassadeur Jolles

l'Ambassadeur Languetin

l'Ambassadeur Probst

l'Ambassadeur Caillat

l'Ambassadeur Müller

le Ministre Dunkel

Staehelin

Zwahlen

Blankart

Keel (compte-rendu)

Délégation de la Commission

Sir Christopher Soames

MM. le Directeur général adjoint Hijzen, DG I

Luyten (CEE-Genève)

Goodchild, DG I

Fortescue (secrétaire personnel de Sir Christopher)

Début de la séance: 15.15

1. Relations bilatérales

Les deux Délégations se félicitèrent du bon fonctionnement de l'accord et du développement des échanges commerciaux qui en est la conséquence.

Dans une situation économique devenue difficile, l'Accord constitue en outre une plate-forme donnant aux parties contractantes la possibilité de se consulter sur l'altération du cadre extérieur prévalant lors de sa conclusion.

Dans ce contexte, la Délégation suisse a fait part de ses inquiétudes quant à son approvisionnement en sucre communautaire. Notre pays avait renoncé d'adhérer au "World sugar agreement" afin de pouvoir assurer ses achats sur le marché de la CEE. Aujourd'hui ces livraisons sont interrompues à cause des prélèvements à l'exportation perçus par la Communauté à la suite du bouleversement des prix du sucre. Cette situation nous cause également des difficultés dans le secteur des produits transformés contenant du sucre, car ceux de la Communauté bénéficient d'un avantage anormal sur nos marchés, alors que les nôtres souffrent d'un handicap sur le marché de la CEE, vu que le prix mondial du sucre auquel la Suisse s'approvisionne est plus de trois fois plus haut que le prix communautaire. Si la meilleure solution était la livraison de sucre au prix communautaire, une autre possibilité satisfaisante consisterait à compenser intégralement la différence de prix par le biais d'un prélèvement à l'exportation sur les produits transformés contenant du sucre.

La Délégation de la Communauté a relevé qu'une compensation complète devrait être différenciée selon le prix interne du pays importateur ce qui créerait des problèmes à l'égard de l'Autriche et de la Suède qui produisent leur sucre en quan-

- 3 -

tité suffisante et à un prix qui se situe entre le prix mondial et celui du marché communautaire.

La Communauté est toutefois disposée à engager des discussions à un niveau technique avec la Suisse tout en précisant que la seule offre qu'elle pourrait faire, le cas échéant, est celle d'un contrat à long terme avec garantie d'écoulement à un prix stable.

La Délégation suisse a saisi cette occasion pour souligner une fois de plus et de manière générale, l'importance qu'ont pour nous les problèmes de l'approvisionnement.

Nous avons insisté au cours des négociations pour qu'il soit couvert par notre accord. Cela n'a pas pu être le cas d'une manière explicite, mais il est bien évident que des difficultés à cet égard pourraient compromettre le libre-échange. Nous attachons le plus grand prix à des consultations précédant, autant que faire se peut, toute mesure susceptible de porter atteinte à notre approvisionnement. C'est une question vitale pour la Suisse qui dépend pour son approvisionnement direct ou en transit de ses voisins, plus généralement des pays de la CEE.

La Communauté a fait part de sa compréhension pour les appréhensions suisses mais a tenu à souligner le risque d'un tel précédent dû à l'interdépendance générale de ses relations économiques.

En ce qui concerne les domaines non couverts par l'Accord, la Délégation suisse a confirmé son intérêt pour une coopération aussi large que possible.

Les relations entre la Communauté et la Suisse ne sont pas

statiques; leur réalité complexe ne peut être réduite à celle du seul secteur commercial. En dehors des questions générales, telles que l'approvisionnement ou la situation monétaire, notre intérêt se porte sur des secteurs spécifiques, tels que le droit d'établissement des compagnies d'assurances, la recherche dans le secteur de la fusion thermonucléaire, l'harmonisation du droit dans des domaines touchant aux échanges. Exemples: étiquetage, politique de l'environnement.

D'autre part nous souhaiterions que la Communauté puisse, d'une façon ou d'une autre, s'intéresser à certaines réalisations auxquelles la Suisse participe telles que la Convention sur le contrôle de la fabrication de produits pharmaceutiques et la Convention sur le poinçonnement des métaux précieux. La Délégation de la Communauté, dans sa réponse, a tenu d'abord à faire ressortir les différences existant entre la qualité de membre d'une union douanière et le caractère plus souple d'une participation à un système de libre-échange. Toutefois la Communauté, première puissance commerciale du monde, est consciente de l'impact que peuvent avoir ses décisions sur l'ensemble du système international et d'autant plus sur les échanges avec ses voisins les plus proches. Les négociations prévues dans les domaines des assurances et de la fusion nucléaire ne peuvent que confirmer sa prévenance. Dans la mesure où la Suisse pense que des consultations pourraient s'avérer utiles ou même nécessaires, notamment pour les questions touchant à l'harmonisation du droit, la Mission suisse peut toujours nous présenter ses observations: "the door is open". De plus, selon l'avis personnel de Sir Christopher, la clause évolutive de l'Accord ne fait que constater un état de fait - notre interdépendance étroite avec la Communauté - sans qu'il faille pour autant se poser chaque fois la question de savoir si dans tel cas concret elle doit ou non trouver son application juridique.

Travailleurs étrangers: voir la notice annexée adressée à l'OFIAMT.

2. "Pledge" de l'OECD

La Délégation de la Commission s'est fermement exprimée en faveur de la prolongation du "pledge". Elle rejoint donc les vues de la Délégation suisse. Celle-ci mentionne quelques-uns des points qu'il faudra probablement reconsidérer: protection sectorielle, aides et crédits à l'exportation, établissement d'un lien entre le "pledge" et le "safety net". La Délégation de la Commission, tout en admettant la nécessité d'une adaptation du "pledge" à la situation actuelle, voudrait éviter de rouvrir trop largement la discussion de manière à ne pas retarder le renouvellement du "pledge".

3. GATT

Les deux délégations se sont félicitées des contacts suivis qui se sont établis entre la Suisse et la Communauté dans le contexte du GATT et en particulier de la préparation des négociations multilatérales. Ces contacts permettent à chacune des délégations d'apprécier les positions et les argumentations respectives.

Selon la Commission, il convient pour l'instant de poursuivre les travaux sur un terrain aussi large que possible. Aussi longtemps que l'Administration des Etats-Unis n'aura pas mené à chef les "hearings" avec les milieux intéressés, il sera vain de vouloir établir des sélections ou des priorités dans le champ de négociations.

Tous les participants à la négociation semblent attacher une grande importance à la poursuite active des travaux. Dans ces conditions, il devrait être possible de trouver un compromis qui, tout en sauvegardant les positions respectives des Etats-Unis et de la Communauté en matière d'agriculture, permette

- 6 -

aux négociations de s'engager. Comme cela avait été le cas dans une phase précédente, la Suisse pourrait, de l'avis de la Commission, jouer à cet égard un rôle de conciliateur.

Les représentants de la Commission partagent le point de vue de la délégation suisse selon lequel les changements intervenus dans la situation économique mondiale depuis la Conférence de Tokyo ne sauraient rester sans effet sur les négociations. Les négociations devront non seulement ouvrir la voie à de nouveaux progrès mais également contribuer à sauvegarder le degré de libération atteint. Les deux délégations s'accordent par ailleurs pour considérer que les négociations devront, le moment venu, inclure le problème de la sécurité de l'approvisionnement.

En conclusion, les deux délégations s'accordent sur la nécessité de maintenir un contact constant.

Fin de la séance: 17.00 h

(Guido Keel)

Distribution:

- MM. le Conseiller fédéral Brugger
l'Ambassadeur Jolles
l'Ambassadeur Languetin
l'Ambassadeur Probst
l'Ambassadeur Caillat, Bruxelles
l'Ambassadeur Müller, DPF
le Ministre Dunkel
Stae, ZW, B, Kl
- M. le Secrétaire général Thalmann, DPF
- Ambassades suisses dans les Etats CEE et AELE
- Ambassades suisses à Ankara, Athènes, Madrid, Tokyo, Washington
- Missions/Délégations suisses auprès: AELE, CEE, Conseil de l'Europe,
OECD